

31.03.2021 - 16:47 Uhr

L'ASR publie son rapport de gestion 2020

Berne (ots) -

Malgré la pandémie, l'ASR est restée pleinement opérationnelle en 2020. Elle a assuré la surveillance et la gestion des agréments par voie électronique. L'ASR a effectué 19 inspections et renouvelé l'agrément d'environ 370 entreprises de révision.

Les attributions de l'ASR sont fixées par la loi sur la surveillance de la révision. Tous les quatre ans, le mandat légal est précisé par le conseil d'administration à travers des objectifs stratégiques. L'ASR a atteint les objectifs fixés pour 2020 malgré des conditions difficiles liées à la pandémie du COVID-19.

Surveillance

Durant l'année sous revue, l'ASR a effectué 19 inspections. Dans le secteur de l'audit financier, la majorité des lacunes relevées par l'ASR concerne les opérations d'audit ciblant l'identification des risques et la réponse de l'auditeur, les fraudes ainsi que les estimations comptables. Dans le secteur de l'audit prudentiel, la majorité des constats concerne les opérations d'audit visant la lutte contre le blanchiment d'argent, la gestion des risques et la publication des risques ainsi que les éléments de l'audit prudentiel qui découlent de l'audit financier (p. ex. évaluation des immeubles dans les fonds immobiliers). L'ASR attache beaucoup d'importance à l'analyse des constats récurrents sur les cinq dernières années pour convenir avec les entreprises concernées d'un plan d'action à l'échelle de l'entreprise.

La révision des états financiers 2020 devra anticiper les effets de la pandémie du COVID-19. Celle-ci aura non seulement une incidence sur les éléments classiques de la révision financière (en particulier les correctifs de valeurs, la capacité à poursuivre les activités et le surendettement), mais aussi un effet accélérateur pour les risques déjà existants, tels que le bas niveau des intérêts, les fraudes, les cyberattaques ou le blanchiment d'argent.

Agrément

L'ASR a renouvelé l'agrément de quelque 370 entreprises de révision durant l'exercice sous revue. L'examen des demandes de renouvellement confirme que l'assurance-qualité interne et le contrôle subséquent ne sont pas encore toujours pratiqués avec toute la rigueur requise. L'assurance-qualité interne profite avant tout à l'entreprise de révision elle-même : elle consolide et améliore la maîtrise de la qualité des prestations de révision, rationalise les procédures et réduit les risques de responsabilité.

Réaction au coronavirus

En raison de la pandémie du COVID-19, la plupart des collaboratrices et collaborateurs de l'ASR ont travaillé à domicile entre mi-mars 2020 et mi-août ainsi qu'à partir de mi-octobre. L'ASR est restée totalement fonctionnelle grâce à ses solides ressources informatiques et à la numérisation de la plupart des processus. Les activités de surveillance se sont déroulées par voie électronique, en coopération avec les entreprises de révision. L'ASR a effectué ses inspections à distance. La consultation des documents s'est faite en ligne ou par l'intermédiaire de laptops mis à disposition par les entreprises de révision.

Mutation à la direction

Le conseil d'administration de l'ASR a nommé Reto Sanwald au poste de directeur de l'ASR à partir du 1er janvier 2021. Jusqu'alors directeur suppléant de l'ASR et chef de la division Droit & Affaires internationales, Reto Sanwald succède à Frank Schneider, décédé subitement le 5 octobre 2020. Martin Hürzeler a été nommé au poste de directeur suppléant. À partir du 1er mars 2021, Michael Hubacher reprend la direction de la division Droit & Affaires internationales.

Rendez-vous sur le site www.rab-asr.ch pour toute information.

Contact:

Reto Sanwald, directeur de l'ASR, T +41 31 560 22 30